

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2664

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2664 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Raymond, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage, de déboisement et de régalinge, ainsi que tous les autres travaux connexes, les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela, sur une distance d'environ 880 mètres linéaires, à partir d'environ 420 mètres du chemin du Grand-Brûlé, entre les lots 1 553 843 et 1 555 576, et se termineront à environ 1 300 mètres du chemin du Grand-Brûlé, entre les lots 1 553 854 et 1 555 933, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 mars 2025

La greffière adjointe,

Larissa Sirima, avocate